Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 8 (1916)

Heft: 9

Artikel: Les fédérations syndicales suisses en 1915

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

faire aboutir cette revendication. Une compagnie, par exemple, qui avait occupé de nombreux Arabes, a dû renoncer, par convention, à continuer à les occuper pour que les marins blancs en grève reprennent le travail. Les ouvriers anglais projetaient, avant la guerre, de prendre des mesures contre l'emploi des Asiatiques. Une conférence de la fédération des ouvriers de transport d'Angleterre a décidé, avant la guerre également, d'organiser des assemblées dans toutes les villes intéressées du pays, afin de se rendre compte si les ouvriers étaient prêts à faire une grève de protestation contre l'emploi des Chinois et autres. Le gouvernement a été mis énergiquement en demeure de faire subir strictement à tous les ouvriers asiatiques l'examen de langue prévu. Puis, les armateurs des ports avaient été rendus attentifs au danger d'une grève générale au cas où les navires arrivants continueraient à occuper des ouvriers asiatiques peu rétribués. Tous les députés et tous les candidats avaient été mis en demeure de demander des dispositions légales défendant l'emploi d'ouvriers de ce genre.

La Conférence internationale des ouvriers de transport qui avait eu lieu en automne 1913, à Londres, et qui représentait près d'un million de membres s'occupa de cette question. De tous côtés, les mêmes plaintes furent présentées sur la concurrence toujours plus dangereuse des races jaunes et noires, qu'il était impossible de soumettre à une influence organisatrice et pour lesquelles les ouvriers européens avaient une aversion insurmontable. La conférence avait donc chargé le secrétariat de faire une enquête générale sur l'emploi des gens de couleur de toutes les races sur les navires et de savoir, en outre, ce qui se fait actuellement pour combattre cette concurrence et ce qui devait être fait ou recommandé par la suite. Les résultats de cette enquête ont servi de base de discussion et permettront à la prochaine conférence internationale de prendre des décisions. Dans d'autres métiers, les ouvriers ont commencé aussi à se défendre contre les gens de couleur. Principalement, les Espagnols, les Italiens du sud, les Turcs, les Grecs, les mineurs et les métallurgistes de France commencèrent à en être inondés. Tous ces ouvriers travaillaient à des salaires de moitié inférieurs à ceux qui étaient généralement payés et réussissaient encore à faire des économies. Ils logeaient dans la plus grande promiscuité, se nourissaient et se vêtaient de la façon la plus primitive et n'avaient pas d'autres besoins. Non seulement la différence de langue, mais principalement les différences de mœurs et d'habitudes sont telles qu'avant longtemps il sera impossible d'élever ces ouvriers au même niveau de civilisation que les indigènes. Tant que cela ne sera

pas possible, ils empêcheront tout nouveau progrès des ouvriers indigènes et même ils mettront leur existence sérieusement en danger. Il n'était pas étonnant, dès lors, que la haine ait approfondi l'abîme qui séparait les deux groupes au profit des patrons. Malgré tout, on ne tardera pas à se rendre compte que dans une période où les moyens de communication sont si développés avec nos besoins et avec la situation du commerce, il ne sera plus possible, avec le temps, d'écarter une autre race, simplement parce qu'ils sont ouvriers. Les travailleurs des vieux pays devront étendre l'œuvre de civilisation de leurs organisations, soit directement, soit indirectement, aux camarades de classe des pays plus malheureux et reculés. Elles ont été capables de venir à bout de la révolution que provoqua l'introduction de la machine, elles arriveront bien aussi, malgré tous les efforts des patrons à résoudre le problème de l'émigration des races.

Du reste, il faut admettre que la guerre va poser et pose déjà le problème de la maind'œuvre étrangère d'une façon intensive. Il y aura même nécessité d'y trouver une solution d'autant plus rapide que plusieurs années de guerre auront raréfié la main-d'œuvre dans les pays d'Europe.

Les organisations syndicales de France s'occupent actuellement de cette question. Nous verrons, dans un prochain numéro, le terrain sur lequel elles se placent.

25

Les fédérations syndicales suisses en 1915

Si les résultats de la statistique des syndicats de l'année 1914 démontraient les effets de quelques mois de guerre, ceux de l'année 1915 nous renseignent quant à l'influence d'une année de guerre entière sur les organisations syndicales suisses.

Pendant les cinq mois qui suivirent l'ouverture des hostilités, les syndicats suisses perdirent plus d'un quart de l'effectif de leurs adhérents; leurs dépenses pour les secours de chômage et de nécessité augmentèrent dans une énorme proportion et le montant fut trois fois plus élevé que celui payé pendant cinq mois de paix de l'année 1913. La somme totale de ces secours atteignit, en 1914, environ 530,000 francs, tandis qu'elle était de 256,000 francs en 1913; l'augmentation est donc de 48,4 pour cent. En même temps, les recettes diminuèrent considérablement. De ce fait, les syndicats n'ayant pas de réserves financières ont été obligés de réduire les secours auxquels leurs membres avaient droit, ou tout au moins de procéder à une transformation du

système de payement dès que la guerre éclata. Quelques organisations suspendirent complètement le payement des cotisations et le versement des secours, d'autres diminuèrent les cotisations et les secours. Seuls, les typographes et les lithographes firent preuve d'une augmentation d'esprit de sacrifice devant la catastrophe générale. L'année 1914 boucla avec une perte de 420,000 francs en chiffres ronds, comparativement à l'année 1913, c'est-à-dire de 21,3 pour cent, rien que pour les cotisations des membres. Nous pouvons donc conclure que les résultats des cinq premiers mois de guerre, pour les syndicats suisses, furent une perte en adhérents de 27 pour cent, une augmentation des dépenses de 48 pour cent et une diminution des recettes de 21 pour cent. Cependant, la crise la plus pénible était passée. Quelques organisations, surtout celles du bâtiment et la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère, furent cruellement frappées, mais aucune ne fut anéantie.

En 1915

Voyons maintenant quels sont les résultats d'une année de guerre entière, c'est-à-dire celle de 1915.

Nous constatons en premier lieu une importante concentration des forces. Quatre fédérations ont fusionné et n'en forment plus que deux. Le nombre des syndicats adhérant à l'Union suisse des fédérations syndicales a donc diminué de deux; au lieu de 21 nous ne comptons plus que 19

organisations. C'est au 1er juillet 1915, que les fédérations des ouvriers sur métaux et des ouvriers de l'industrie horlogère fusionnèrent; à la même date, les fédérations des ouvriers du commerce et des transports et des ouvriers de l'alimentation se réunirent en une seule organisation. Au 1er novembre 1915, la Fédération des ouvriers du textile se divisa en deux syndicats indépendants, celui des ouvriers des fabriques et celui des ouvriers à domicile. Cette séparation est seulement d'ordre intérieur. Ces fusions eurent naturellement pour résultat une concentration des sections existant dans une même localité. Le nombre des sections dans les rayons des quatre fédérations susnommées diminua de 66. Ensuite des grandes pertes en membres, pendant l'année précédente, 67 sections furent dissoutes, dont 52 appartenaient aux cinq fédérations du bâtiment. Au total, c'est donc 133 sections qui disparurent d'une façon ou d'une autre. Le nombre des sections pour l'ensemble des fédérations descendit de 928 à 795, donc diminution du 14,3 pour cent.

Le nombre des membres des fédérations syndicales suisses — voir tableau 1 — est resté à peu près le même depuis la fin de 1914; nous ne constatons qu'une petite diminution de 205 membres; la perte de 1913 à 1914 avait été de 24,221 membres. Depuis la déclaration de guerre, les fédérations syndicales de la Suisse ont perdu en tout 24,426 membres, soit le 27,3 pour cent de leur effectif. L'Union suisse des fédérations syndicales comptait au 31 décembre 1915 64,972 membres.

Nombre des membres des fédérations syndicales suisses à la fin des années 1913, 1914 et 1915

Tabl. 1 Fédérations	1913	1914	1915	Augmentation (+) ou diminution (-) en pour cent			
				1913—14	1913—15	1914—15	
			Assessed to the	0/0	0/0	%	
1. Ouvriers du bâtiment	1,692	307	292	— 81,9	— 82,7	- 4,9	
2. Relieurs	1,022	906	966	— 11,4	5,5	+ 6,6	
3. Coiffeurs	141	47	43	- 66,6	-69,5	-9,3	
4. Ouvriers des communes et de l'Etat	2,634	2,422	2,389	- 8,0	- 9,3	- 1,4	
5. Ouvriers du commerce, des transp. et de l'alim.	1 6,586	1 4,824	5,452	— 26,7	— 17,2	+ 13,0	
6. Ouvriers sur bois	7,371	3,953	4,174	-46,4	- 43,4	+ 5,6	
7. Chapeliers	276	256	239	- 7,2	— 13,4	- 6,5	
8. Ouvriers sur cuir	1,208	800	723	- 33,8	— 40,1	- 9,6	
9. Lithographes	984	974	960	— 1,0	- 2,4	— 1,4	
0. Personnel des locomotives	2,501	2,629	2,641	+ 5,1	+ 5,6	+ 0.5	
1. Peintres et plâtriers	2,551	688	706	— 73,0	-72,3	$\begin{array}{c c} + & 2,6 \\ + & 2,0 \end{array}$	
2. Ouvriers sur métaux et horlogers		2 20,904	21,321	- 35,6	— 34,3	+ 2,0	
3. Ouvriers du papier et auxiliaires des arts graph.	1,240	1,103	923	- 11,0	-26,6	-16,3	
4. Tailleurs	2,020	983	1,047	- 51,3	-48,2	+ 6,5	
5. Ouvriers de la pierre	1,078	578	406	— 46,3	- 62,3	- 29,8	
6. Ouvriers du textile	5,556	4,423	4,194	-20,3	- 24,5	- 5,2	
7. Etablissements de transports (U. G. T. S.)	14,696	14,729	14,073	+ 0,2	- 4,2	$\begin{bmatrix} - & 5,2 \\ - & 4,4 \\ - & 3,8 \end{bmatrix}$	
8. Typographes	3,919	3,871	3,723	- 1,2	- 5,0	- 3,8	
9. Charpentiers	1,450	780	700	46,2	51,7	10,2	
Total	89,398	65,177	64,972	- 27,1	-27.3	- 0,3	

¹ Total des membres des deux anciennes fédérations des ouvriers du commerce et des transports et des ouvriers de l'alimentation.

² Total des membres des anciennes fédérations des ouvriers sur métaux et des ouvriers de l'industrie horlogère.

Au cours de l'année 1915, nous enregistrons une augmentation de 1256 membres féminins; les neuf organisations qui admettent des membres féminins participent à cette augmentation.

Le nombre des membres masculins a quelque peu augmenté dans cinq fédérations, au total 585 membres; par contre, quatorze fédérations constatent une nouvelle diminution de 2046 membres. Au total, le nombre des membres masculins a diminué de 1461.

Si nous calculons les membres masculins et féminins, nous trouvons que sept fédérations ont augmenté de 1420 membres et douze en ont perdu au total 1625.

Une diminution des adhérents masculins et une augmentation des adhérents féminins furent constatées dans les fédérations des relieurs, des ouvriers des communes et de l'Etat, des ouvriers sur bois, des ouvriers sur cuir et des ouvriers du textile.

L'effectif total des membres s'est renouvelé dans une proportion d'un cinquième au cours de l'année 1915, c'est-à-dire que 12,755 ouvriers et ouvrières sont entrés dans les rangs des organisations par adhésion ou par arrivée. Par contre, les départs se chiffrent par 12,960.

Recettes

Il ressort du tableau 2 que le payement des cotisations a diminué dans toutes les fédérations en 1915, comparativement à l'année 1914. Seule, la Fédération des ouvriers des communes et de

l'Etat fait exception. La diminution totale est de 324,621 francs, ou de 20,2 pour cent de la somme versée pendant l'année 1914. Si nous comptons les pertes de l'année 1914, soit 418,997 francs, le déficit total depuis la déclaration de guerre est de 743,618 francs ou le 37,8 pour cent.

Nous faisions remarquer, l'année dernière, que l'influence au point de vue financier de la perte subite de membres en 1914 ne serait bien mise en évidence que par la statistique de 1915. C'est maintenant seulement que nous pouvons nous convaincre de la disproportion qui règne entre le nombre des membres et le payement des cotisations des sociétaires. Car, quoique les effectifs soient presque restés les mêmes, comparés à ceux de l'année écoulée, les recettes provenant des cotisations statutaires ont de nouveau diminué de 20 pour cent. Ce serait cependant une erreur de croire que les versements des membres ont diminué dans cette proportion. Comment peut-on expliquer ce fait?

A la fin de l'année 1914, les 24,000 membres, en chiffres ronds, perdus lors de la déclaration de guerre, ne sont plus comptés dans la statistique, mais les cotisations qu'ils avaient payées pendant les sept mois de paix sont comprises dans le total des recettes. Il est certain que l'on ne peut pas prétendre que la somme entière des cotisations versées au cours de l'année 1914 a été payée par les membres présents à la fin de cette année; il est de même absolument faux de

Recettes des fédérations syndicales suisses en 1915

Tabl. 2 Fédérations	Finances d'entrée	Cotisations statutaires	Cotisations volontaires et extra-	Autres recettes	Total	Augmentation (+) ou di- minution (-) des recettes provenant de cotis. statut-	
			ordinaires			Absolue	Procentuel
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		0/0
1. Ouvriers du bâtiment	.99	3,273	199	2,270	5,841	- 11,146	- 77,3
2. Relieurs	- 70	30,429	747	8,217	39,463	- 7,055	— 18,8
3. Coiffeurs	16	551	25	6	598	- 1,645	- 74,9
4. Ouvriers des communes et de l'Etat		10,884	36	902	11,822		+ 9,5
5. Ouvr. du com., des transp. et de l'alim.	701	89,010	933	5,192	95,836	-10,059	-10,2
6. Ouvriers sur bois	170	102,269	66 3 4 - 76	10,708	113,147	-54,682	-34,8
7. Chapeliers	29	3,556	105	468	4,158	- 928	-20,7
8. Ouvriers sur cuir	132	14,096		870	15,098	- 6,818	-32,6
9. Lithographes	90	51,364	22,141	18,956	92,551	-9,718	-15,9
10. Personnel des locomotives	94	74,685	2,629	9,092	86,500		— 5,5
11. Peintres et plâtriers	42	14,896	in -	75	15,013		-62,1
12. Ouvriers sur métaux et horlogers	803	399,226	1,314	73,639	474,982		-19,9
13. Ouvr. du papier et auxil. des arts graph.		14,493	2,635	3,460	20,588		— 13,7
14. Tailleurs	131	17,091	_	756	17,978		— 23,1
15. Ouvriers de la pierre	70	5,417		1,519	7,006		— 54,3
16. Ouvriers du textile	597	36,809	Ber De r de	22,245	59,651	-19,397	— 34,5
17. Etablissements de transp. (U. G. T. S.)	ert er del green	58,643	7,593	6,671	72,907	— 658	- 1,1
18. Typographes	119	278,689	129,529	56,241	464,578	-50,346	— 15,3
19. Charpentiers	49	16,271	<u></u> -	2,539	18,859	-10,941	— 40,2
Total 1915	3212	1,221,652	167,886	223,366	1,616,576	-324,621	- 20,2
1914	5296	1,546,273	140,841	239,665	1,932,075	-418,997	-21,3
1913	8701	1,965,270	10,407	254,029		-743,618	

Dépenses des fédérations

Tabl. 3 Fédérations	Secours de chômage	Secours de voyage	Secours de déménage- ment	Secours de maladie	Secours d'invalidité et de décès	Secours de nécessité	Grèves et mouve- ment de salaire
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Ouvriers du bâtiment 2. Relieurs 3. Coiffeurs 4. Ouvriers des communes et de l'Etat 5. Ouvr. du com, des transp. et de l'alim. 6. Ouvriers sur bois 7. Chapeliers 8. Ouvriers sur cuir 9. Lithographes 10. Personnel des locomotives 11. Peintres et plâtriers 12. Ouvriers sur métaux et horlogers 13. Ouvr. du papier et auxil. des arts graph. 14. Tailleurs 15. Ouvriers de la pierre 16. Ouvriers du textile 17. Etablissements de transp. (U. G. T. S.) 18. Typographes 19. Charpentiers	10,267 20 10,912 46,854 1,003 157 25,936 — 46,292 — 16,922 — 186,457 12,211			13,688 40 10,197 56,904 951 1,886 25,059 6,450 3,939 177,604 7,290 1,005 — 642 — 88,863 5,951	80 650 — — 723 — 35 5,290 24,400 860 9,220 95 — 806 — 14,105 94,244 300		33,286
Total 1915	357,031	1,858	9,184	400,469	150,808	23,633	51,606
Pour cent des dépenses	23,5 %	0,1 %	0,6%	26,4 %	9,9%	1,6%	3,4 %
1914	415,081	26,098	11,826	422,396	149,698	58,183	724,542
1918	17,4 % 188,497	1,1 % 51,093	0,5 % 12,158	17,7 % 475,404	6,3 % 121,927	2,4 % 10,799	30,4 % 297,378
	10,3 %	2,8%	0,7 %	26 º/o	6,7%	0,6 %	16,3%

¹ Le rapport de la Fédération des ouvriers du textile ne comprend que 10 mois, c'est-à-dire la période jusqu'à la séparation intérieure de la fédération, le 1er novembre 1915, en la fédération des ouvriers en fabrique et la fédération des ouvriers à domicile.

croire que la diminution de 20 pour cent des cotisations en 1915 provient de ce que les sociétaires ont payé moins. Cette supposition serait seulement juste si les cotisations que les membres perdus ont payées pendant les sept mois de paix étaient déduites du montant total de l'année 1914, et qu'il en résulte néanmoins une diminution de 20 pour cent.

Si nous calculons en prenant la moyenne des membres inscrits, nous trouvons que la cotisation moyenne par membre et par année est descendue de fr. 20.43 en 1914 à fr. 18.80 en 1915, soit une diminution de 8 pour cent. Si nous prenons, d'autre part, les membres payant entièrement, il résulte que la cotisation moyenne a été de fr. 23.30 au cours de l'année 1915; elle est donc supérieure à celle de 1914 qui ne fut que de fr. 20.70. Ce fait prouve qu'au total les fédérations ont perdu plus de membres payant des cotisations réduites que de ceux versant de hautes cotisations. C'est une preuve de la valeur des institutions de secours.

Cette valeur se découvre encore dans une autre circonstance: Les membres des fédérations

qui payent des cotisations élevées bénéficient des institutions de secours. Or, même ceux qui, parce que n'étant pas citoyens suisses, ont été obligés de partir pour la guerre, ne veulent pas perdre leurs droits à ces institutions. D'autre part, les fédérations n'ont ni l'intention ni le droit de rayer ces membres de leurs listes, et elles continuent à considérer ces absents comme adhérents. Dans les fédérations prélevant de petites cotisations, ces sociétaires furent rayés dès leur départ. Le nombre des sociétaires qui n'ont pas été éliminés pour cette raison n'est pas très grand, quelques centaines au plus, mais celui des rayés est plus important et cette circonstance se fait fortement remarquer dans l'effectif des fédérations intéréssées.

Le montant des cotisations extraordinaires payées en 1915 est de 27,000 francs plus élevé que celui de 1914. C'est de nouveau le Typographenbund qui a fait le plus gros effort, les membres n'ayant pas versé moins de 129,529 fr. rien qu'en cotisations extraordinaires. Depuis le début de la guerre, les syndiqués du Typographenbund et de la Fédération des lithographes

syndicales suisses en 1915

do	Assistance judiciaire	Secours pour mouvements d'autres organisations		Organe fédératif	Propa- gande,orga- nisation et	Cotisations aux Unions intern., Centrales natio- nales et	Adminis- tration centrale	Allocation à l'adminis- tration des	Autres dépenses	Total
		Suisse	Etranger		éducation	Secrétariat	centrate	sections		
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	46		_	287	1,116	308	4,794	150	35	6,816
75	_	_	_	2,289	380	556	7,597	7,079		76,531
_	_	40	_	56	23	84	989		34	1,309
40	10		_	3,725	788	1,843	5,678	_	- 1	12,254
_	501			10,925	24,821	3,127	27,850		1,381	101,206
452	1,053	352		11,005	4,862	1,847	14,683	1,135	529	150,748
47	-	and the second	_	140	60	82	501	137	14	3,156
_	148	_	_	1,106	620	234	3,294	3,029 -	76	10,828
-	<u>- A. J</u> uli 1	_	_	2,982	1,053	328	8,888	_	5,326	79,536
	2,737	130		6,120	2,980	3,535	17,365	50	4,647	70,610
			_	771	210	92	2,077	36	40	8,025
397	1,323	-	_	32,724	13,118	7,367	83,082	17,000	14,784	414,044
367	92	_	_	1,622	149	698	4,971	- 004	77	18,456
50	187 509	_		1,876	758	125	4,497	834	700	9,781
100 163	40	300	and distances	$782 \\ 3,707$	1,239 3,001	339 1,328	3,498 $16,351$	16 785	190 70	7,845 43,884
100	40	500	6763 T. S. S.	19,458	2,305	2,451	9,406	100	1,388	53,637
168	1,231		2 5066	16,374	5,792	2,101	12,983	7,840	1,375	424,524
166		Ξ	_	1,148	2,798	58	4,363	560	704	29,046
2,025	7,877	822	5066	117,097	66,068	26,503	232,868	38,651	30,670	1,522,236
0,1 %	0,5 %	0,4	0/0	7,7 %	4,3 %	1,7%	15,4 %	2,6 %	20/0	
10,739	14,374	4862	832	144,307	80,974	30,663	227,790	39,183	21,832	2,383,380
$0,4^{0} _{0}$	0,6%	0,2 0/0		6,1 %	3,4 %	1,3 %	9,6%	1,60/0	0,9 %	
11,094	14,753	2660	3841	183,320	84,718	27,507	267,418	52,985	19,729	1,825,281
0,6%	0,8%	0,4	0/0	10%	4,6 %	1,5 %	14,6 %	2,9 %	1,1 %	

ont payé — malgré les difficultés de vivre actuellement — à part les cotisations statutaires très élevées, un montant de 230,274 francs pour secourir leurs collègues nécessiteux; cela fait en moyenne de plus de 50 francs par membre.

Dans les autres recettes, qui se composent des intérêts des capitaux, etc., on mentionne encore un montant de 48,600 francs, produit de la subvention fédérale, et qui est réparti entre les caisses de maladie de cinq fédérations. Elles comprennent, entre autres, quelques petites subventions que différents syndicats ont touché des cantons au profit du secours de chômage; seule la Fédération des ouvriers du textile enregistre un montant assez important de 20,177 francs qui provient en grande partie du fonds de secours de l'industrie de la broderie.

Dépenses

Comment se répartissent, comparés au payement des membres, les versements en secours des fédérations?

Quand une amélioration sur le marché de

travail commença à se faire remarquer, au printemps de 1915, la plupart des fédérations suspendirent les mesures d'exception qu'elles avaient introduites dans le payement des secours. Le secours de nécessité fut remplacé dans quelques organisations par le secours de chômage statutaire. Seul, le secours de voyage ne fut pas réintroduit dans la majorité des fédérations. Le montant dépensé pour ce dernier secours est naturellement minime, non seulement à cause de sa suppression presque totale, mais aussi parce que dans les fédérations où il pouvait être perçu les voyageurs de l'étranger manquaient. Or, c'est justement ces derniers qui occasionnaient les plus grandes dépenses en temps de paix. En 1915, on dépensa environ 58,000 francs de moins pour secours de chômage qu'en 1914, mais encore 168,500 francs de plus qu'en 1913. La plupart des fédérations enregistrent pour 1915 une dépense de 50% inférieure à celle de 1914 pour le secours de chômage; ce n'est que le Typographenbund qui a dû verser une somme de 54,000 francs, ou du 29 pour cent, plus élevée que l'année précédente.

Une somme totale de 391,706 francs fut payée pour les secours de chômage, de voyage, de déménagement et de nécessité,*) donc le 25,7 pour cent des dépenses effectuées.

Un peu moins des trois cinquièmes des recettes furent dépensées pour secourir les membres dans les divers cas de besoins qui sont aujourd'hui inévitables dans la vie de l'ouvrier, soit au total 942,983 francs ou le 58,3 pour cent.

La somme de 551,277 francs, plus de la moitié de ce montant, a été payée pour secours de maladie, d'invalidité et de décès. Et de cette somme même, 186,824 francs, furent versés par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, et 183,107 francs par le Typographenbund; ces deux organisations ont versé ensemble 369,931 francs ou le 67,1 pour cent de la somme totale dépensée par toutes les fédérations pour ces services de secours.

Pour le secours de maladie, on a dépensé, en 1915, environ 22,000 francs de moins que pendant l'année 1914. Cette diminution résulte surtout de la réduction du secours de maladie par le Typographenbund, qui a ainsi économisé 23,000 francs afin d'avoir plus d'argent à sa disposition pour secourir ses chômeurs. En comparaison de l'année 1914, le Typographenbund dépensa, en 1915, 32,000 francs de moins pour secours de maladie. Mais, dans la plupart des fédérations qui possèdent ce service, on constate une petite augmentation des dépenses pour le secours de maladie.

Les dépenses pour les secours de grèves et de représailles, ainsi que pour l'assistance judiciaire, que l'on peut comprendre dans les dépenses de lutte, sont, en 1915, de 61,508 francs ou le 4 pour cent des dépenses totales, à l'encontre de 749,655 francs ou le 31,5 pour cent pendant l'année précédente. Il faut cependant remarquer qu'à cet égard l'année 1914 peut être considérée comme détenant le record, et que parmi les dépenses pour grèves le 80 pour cent incombe au lock-out des ouvriers horlogers dans le Leberberg.

Des 51,606 francs qui furent dépensés en 1915 pour les grèves, la Fédération des ouvriers relieurs y participe pour 32,286 francs; et les fédérations des ouvriers du commerce et des transports et de l'alimentation chacune avec environ 8000 fr. Les dépenses des autres organisations sont très minimes. Cependant, ça n'empêche pas ces fédé-

rations d'avoir entrepris des mouvements de salaires. Dans l'un des prochains numéros, nous donnerons de plus amples renseignements sur les mouvements de salaires en publiant une statistique détaillée. La lutte est souvent inévitable, mais celui qui considère le mouvement syndical comme une lutte de classe et non la lutte comme but suprême, conviendra sans doute que des succès sont plus vite obtenus sur le terrain des conditions de salaire et de travail en suivant la voie des pourparlers et des ententes, mais à condition que ces ententes résultent d'une bonne et solide organisation syndicale.

C'est pour maintenir et développer l'organisation que les autres dépenses ont été faites, en ce qui concerne la presse syndicale pour la propagande et l'administration. Ces services ont demandé une somme totale de 511,857 francs ou le 33,6 pour cent de toutes les dépenses. Il est bon de préciser cependant que dans ce montant sont compris les frais pour les mouvements terminés sans grève, car nous ne pouvions pas les séparer des autres dépenses. En outre, cette somme comprend encore, à part les frais d'administration proprement dits, les dépenses pour les bureaux de placement, les statistiques de salaires et autres travaux. Les dépenses pour l'administration même comprennent, à part les dépenses pour le matériel, les frais pour l'entretien de 16 secrétariats centraux et de 24 secrétariats locaux.

Les dépenses totales ont diminué, en comparaison de 1914, de 861,144 francs, et de 303,045 francs comparées à 1913. L'année 1914 est sous tous les rapports, pour ce qui concerne les secours de grève et de nécessité, une période tout à fait exceptionnelle.

Le bilan du mouvement en général nous fait constater pour 1915 un excédent de recettes de 94,340 francs. L'année 1914 nous avait apporté une diminution de fortune de 451,305 francs; cette fortune totale des 19 fédérations est remontée à la fin de l'année 1915 à 3,639,940 fr., dont 730,893 francs appartiennent aux sections.

Les syndicats chrétiens de la Suisse en 1915

Un compte rendu sur la situation de l'Union des syndicats chrétiens pendant l'année écoulée a été publié dans quatre numéros du Gewerkschafter. Comme toutes les organisations ouvrières, les syndicats chrétiens ont aussi fortement souffert ensuite de la guerre; les résultats ont été si désastreux, qu'aucun renseignement n'a été donné sur le mouvement des membres, ces chiffres sont tenus secrets.

^{*)} Nous faisons remarquer qu'à l'encontre des chiffres publiés précédemment, les données de la Fédération des typographes de la Suisse romande manquent dans cette énumération, parce qu'en 1915 cette organisation n'appartenait pas encore à l'Union suisse des fédérations syndicales. Dans un article précédent, paru dans la Revue syndicale, nous n'avons également pas mentionné le secours de déménagement que l'on ne peut pas compter avec le secours de chômage.